Résoluo Association

Montants x 2
avec l'option
Doublement de la prise en charge

Fiche Prise en charge 2026

Pour tout litige déclaré en 2026, nous prenons en charge les frais et honoraires d'avocat (secrétariat, consultations, déplacements et photocopies compris) à hauteur des montants ci-dessous selon les termes du contrat AXA Résoluo Association (Conditions générales réf. 972954 10-2025).
Les montants TTC sont établis selon un taux de TVA de 20 % ; ils peuvent différer selon celui en vigueur au jour de la facturation.

Montants de prise en charge			x 1		x 2	
			HT	TTC	HT	TTC
Assistance	■ Garde à vue	Pour l'ensemble des interventions	1 428,33 €	1 714 €	2 856,66 €	3 428 €
	■ Expertise	Par réunion, y compris rédaction et réponse aux dires	512,50 €	615 €	1 025 €	1 230 €
	■ Mesure d'instruction	Pour l'ensemble des interventions	542,50 €	651 €	1 085 €	1 302 €
	■ Recours pré-contentieux en matière administrative et fiscale	Pour l'ensemble des interventions	730 €	876 €	1 460 €	1 752 €
	■ Commissions administratives et disciplinaires	Par décision	730 €	876 €	1 460 €	1 752 €
	■ Démarches amiables n'ayant pas abouti à une transaction	Par litige, consultations comprises	427,50 €	513 €	855 €	1 026 €
	■ Démarches amiables ayant abouti à une transaction	Par litige, consultations comprises	856,67 €	1 028 €	1 713,34 €	2 056 €
	■ Transaction en phase judiciaire ayant abouti à un protocole d'accord (y compris médiation ou conciliation, sauf en matière prud'homale)	Par litige	Montant couvert pour une procédure menée à terme devant la juridiction concernée			
Première instance	■ Référé ■ Requête	Par ordonnance	872,50 €	1 047 €	1 745 €	2 094 €
	■ Tribunal de police sans constitution de partie civile de l'assuré	Par litige	512,50 €	615 €	1 025 €	1 230 €
	■ Tribunal judiciaire ■ Tribunal de commerce ■ Tribunal administratif	Par litige	1 459,17 €	1 751 €	2 918,34 €	3 502 €
	■ Conseil de prud'hommes (y compris départage)	Par litige	1 461,67 €	1 754 €	2 923,34 €	3 508 €
	■ Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions, après saisine du Tribunal correctionnel ou de la Cour d'assises, ou suite à protocole d'accord avec le Fonds de Garantie Automobile	Par litige	427,50 €	513 €	855 €	1 026 €
	■ Cour d'assises	Par litige, consultations comprises	2 455 €	2 946 €	4 910 €	5 892 €
	■ Autres juridictions (y compris juge de l'exécution)	Par litige	1 084,17 €	1 301 €	2 168,34 €	2 602 €
Appel	■ En matière pénale	Par litige	1 142,50 €	1 371 €	2 285 €	2 742 €
	■ Autres matières	Par litige	1 459,17 €	1 751 €	2 918,34 €	3 502 €
Hautes juridictions	■ Cour de cassation ■ Conseil d'État ■ Cour de justice de l'Union Européenne	Par litige, consultations comprises	3 898,33 €	4 678 €	7 796,66 €	9 356 €
Montant global de prise en charge par litige			**28 560,83 €**	**34 273 €**	**57 121,67 €**	**68 546 €**

AXA PJ RESOLUO ASSOCIATION FICHE PRISE EN CHARGE 01-2026 - Document non contractuel.

Juridica. Filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. Siège social : 1 place Victorien Sardou – 78160 Marly-le-Roi. S.A. au capital de 14 627 854,68 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 079 150 R.C.S. Versailles. TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150.
Entreprise régie par le Code des assurances.